



Extrait du Registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal

Le jeudi 23 juin 2022 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 17 juin 2022 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, MM. Pierre ZIMMERMANN, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, MM. Didier DUPE, Xavier BASSELET, Adjoints au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Annie HUS, Dorothée GENASI, Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUY, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNÉ, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), M. Bernard CAUDAL (M. Pierre ZIMMERMANN), M. Martin LEPOUTRE (à Mme Dorothée GENASI), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-Andrée SION), M. Dominique FRETE (à M. Nicolas CARLIN)

Absente excusée : Mme Anne-Catherine DERVILLE

Absente : Mme Stéphanie COMPERE

N°22-2-9

-----  
**FINANCES**  
-----

Dispositif d'accompagnement des  
commerçants et artisans à l'occasion  
des travaux

Avenue du Général de Gaulle

-----  
Définition du périmètre

Rapport de M. Le Maire

Nous venons de valider la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans à l'occasion des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

La première mise en œuvre de ce dispositif concerne les travaux d'enfouissement des réseaux aériens de l'avenue du Général de Gaulle réalisés du 17 janvier 2022 au 30 juin 2022.

En application du règlement de la procédure d'indemnisation, il convient de définir le périmètre d'éligibilité pour ce chantier, à savoir :

**Du carrefour de « la patte d'oie » à l'école élémentaire privée de la Croix Blanche**

Dans les semaines à venir, le comité technique local se réunira sur la base de ce périmètre et des critères définis dans le règlement de la procédure transactionnelle.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de valider le périmètre d'éligibilité du chantier de l'avenue du Général de Gaulle repris ci-dessus.

Travaux préparatoires  
Commission 1 du 7 juin 2022

Vote à l'unanimité

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

